



*Municipalité  
de St-Norbert*

## SÉANCE ORDINAIRE DU CONSEIL MUNICIPAL

11 février 2019

**Procès-verbal d'une séance ordinaire** du conseil municipal de Saint-Norbert tenue le lundi 11 février 2019 à 20h00, au lieu ordinaire des séances, au 4 rue Laporte Saint-Norbert, à laquelle sont présents :

Monsieur le maire : Michel Lafontaine  
Mesdames les conseillères : Hélène Houde  
Lise L'Heureux  
Messieurs les conseillers : Michel Fafard  
Jacques Boisvert  
Cédric St-Amand  
Patrick Pilon

Les membres présents forment quorum sous la présidence de M. le maire Michel Lafontaine.

Est aussi présente, madame Caroline Roberge, directrice générale adjointe.

---

### **(1) Ouverture de la séance**

Monsieur le maire déclare la séance ouverte à 20h00.

### **ADMINISTRATION**

2019-02-23

### **(2) Adoption de l'ordre du jour**

Il est proposé par monsieur Patrick Pilon  
Appuyé par monsieur Michel Fafard et résolu

D'adopter l'ordre du jour tel que présenté ci-dessous, la section affaires nouvelles demeurant ouverte :

1. Ouverture de la séance
2. Adoption de l'ordre du jour

### **ADMINISTRATION**

3. Adoption du procès-verbal CORRECTION de la séance du 14 janvier 2019
4. Dépôt des rapports des dépenses et paiements autorisés et des salaires pour la période du 1er au 31 janvier 2019
5. Approbation de la liste des comptes à payer au 7 février 2019 et autorisation de paiement
6. Dépôt des états comparatifs des revenus et des dépenses au 31 janvier 2019
7. Changement de signataire au compte de la Municipalité chez Desjardins
8. Émission d'une carte de crédit VISA pour madame Caroline Roberge et nomination de deux responsables afin d'assurer la gestion du compte de cartes
9. Ajustements salariaux des Élus pour l'année 2019
10. Avis de motion règlement de délégation de pouvoir à la Directrice générale et secrétaire-trésorière d'autoriser des dépenses et de passer des contrats
11. Projet de règlement déléguant à la directrice générale et secrétaire-trésorière d'autoriser des dépenses et de passer des contrats
12. Nomination d'un responsable des services électroniques – ClicSÉQR
13. Embauche de la technicienne en administration
14. Autorisation de dépenses pour la formation de "Contrats municipaux"



*Municipalité  
de St-Norbert*

## SÉANCE ORDINAIRE DU CONSEIL MUNICIPAL

11 février 2019

### **SÉCURITÉ PUBLIQUE**

15. Sécurité civile- Demande d'aide financière Volet 2

### **TRANSPORT**

16. ~~Achat d'une débroussailleuse~~

### **HYGIÈNE**

17. Formation gratuite donnée par la MRC de D'Autray sur les boues de fosses septiques

### **LOISIRS**

18. PAC rurales- Autorisation de signature de l'entente et confirmation de la contribution financière de la Municipalité au programme d'aide aux collectivités

### **SUIVI ET AFFAIRES NOUVELLES**

19. Période de questions

20. Levée de la séance

Monsieur le maire demande de vote

La résolution est adoptée à l'unanimité

**2019-02-24**

### **(3) Adoption du procès-verbal- CORRECTION de la séance du 14 janvier 2019**

Considérant que les membres du conseil ont reçu une copie du procès-verbal de la séance ordinaire du 14 janvier 2019, que les décisions qui y sont inscrites sont conformes et qu'également les membres du conseil déclarent avoir lu lesdits procès-verbaux ;

Considérant que le numéro du règlement sur la gestion contractuelle porte le même numéro qu'un autre règlement existant ;

Il est proposé par madame Hélène Houde  
Appuyé par monsieur Michel Fafard et résolu

Que le procès-verbal de la séance ordinaire du 14 janvier 2019, soit adopté tel que présenté avec la modification du numéro 406 pour le règlement de la gestion contractuelle.

Monsieur le maire demande le vote.

La résolution est adoptée à l'unanimité

**2019-02-25**

### **(4) Dépôt du rapport des dépenses et paiements autorisés pour la période du 1er au 31 janvier 2019**

Sur proposition de, monsieur Jacques Boisvert appuyé par monsieur Michel Fafard et résolu que le conseil approuve la liste des chèques émis, déboursés directs, au montant de 66 233.48\$ et des salaires payés, au montant de salaires 13 032.63\$ au cours du mois de janvier 2019.

Monsieur le maire demande le vote.

La résolution est adoptée à l'unanimité.



*Municipalité  
de St-Norbert*

## SÉANCE ORDINAIRE DU CONSEIL MUNICIPAL

11 février 2019

2019-02-26

### **(5) Approbation de la liste des comptes à payer au 7 février 2019 et autorisation de paiement**

Sur proposition de madame Hélène Houde, appuyé par monsieur Patrick Pilon et résolu que le conseil approuve la liste déposée des comptes à payer aux fournisseurs, datée du 7 février 2019, totalisant un montant de 98 663.21\$ et en autorise le paiement.

Monsieur le maire demande le vote.  
La résolution est adoptée à l'unanimité.

### **(6) Dépôt des états comparatifs des revenus et dépenses au 31 janvier 2019**

La directrice générale adjointe fait dépôt au conseil des états comparatifs des revenus et dépenses au 31 janvier 2019.

2019-02-27

### **(7) Changement de signataire au compte de la Municipalité chez Desjardins**

Considérant que madame Caroline Roberge a été embauchée sous la résolution # 2018-10-181- comme directrice générale adjointe ;

Considérant que madame Caroline Roberge sera confirmée comme directrice générale et secrétaire-trésorière en mars 2019;

Considérant le départ de madame Diane Desjardins comme directrice générale et secrétaire-trésorière par intérim, le 14 janvier 2019;

#### **En conséquence et pour ces motifs :**

Il est proposé par madame Lise l'Heureux  
Appuyé par monsieur Jacques Boisvert et résolu,

Que madame Caroline Roberge, directrice générale adjointe, et confirmée comme directrice générale et secrétaire-trésorière en mars 2019, soit signataire autorisée au compte de la municipalité de Saint-Norbert en remplacement de madame Diane Desjardins.

Monsieur le maire demande le vote.  
La résolution est adoptée à l'unanimité

2019-02-28

### **(8) Émission d'une carte de crédit VISA pour madame Caroline Roberge et nomination de deux responsables afin d'assurer la gestion du compte de cartes**

Considérant que madame Caroline Roberge pourrait avoir à utiliser une carte de crédit VISA pour divers achats, frais de déplacement ou autres dans le cadre de ses fonctions;

Considérant qu'une limite de 3000 \$ pour cette carte de crédit est justifiée dans le cadre de la fonction ;



*Municipalité  
de St-Norbert*

## SÉANCE ORDINAIRE DU CONSEIL MUNICIPAL

11 février 2019

Considérant la demande de Desjardins de nommer deux responsables afin d'assurer la gestion du compte des cartes;

En conséquence et pour ces motifs :

Il est proposé par monsieur Jacques Boisvert  
Appuyé par monsieur Michel Fafard et résolu,

1. que la personne morale délègue, à la personne identifiée ci-après, le pouvoir de contracter en vue de demander l'émission d'une Carte(s) Visa Desjardins (« la Carte »), incluant son renouvellement à l'échéance et son remplacement si nécessaire, et ce, avec la ou les limites de crédit octroyées par la Fédération des caisses Desjardins du Québec (« la Fédération »);

2. que la personne morale soit débitrice envers la Fédération des sommes avancées et de toutes autres dettes reliées à l'utilisation de la Cartes et de tout produit qui s'y rattache, incluant les sommes pouvant excéder la ou les limites de crédit applicables, ainsi que des intérêts et des frais applicables;

3. que la personne morale s'engage à ce que la Carte soit utilisée selon les modalités du contrat de crédit variable de la Fédération les accompagnants et soit responsable de toutes dettes et obligations découlant du non-respect de ces modalités;

4. que la personne identifiée ci-après soit autorisée à signer tout document utile ou nécessaire pour donner plein effet à cette résolution, à demander toute modification à l'égard des Cartes émises, incluant toute majoration de la ou des limites de crédit, et qu'elle ait tous les droits et pouvoirs reliés à la gestion et à l'utilisation du compte relatif à ces Cartes;

5. que les personnes identifiées ci-après puissent désigner à la Fédération des personnes responsables d'assurer la gestion du compte des Cartes, incluant notamment la désignation et la révocation des représentants de l'entreprise autorisés à obtenir une Carte, la répartition et la modification des limites de crédit autorisées des Cartes ainsi que l'ajout et le retrait d'options liés aux Cartes, le cas échéant;

- Nom de la personne déléguée : **Madame Caroline Roberge**, directrice générale adjointe et à partir du mois de mars, directrice générale et secrétaire-trésorière
- Nom de la deuxième personne déléguée : **Madame Denyse Riquier**, collaboratrice à la Direction générale

6. que la Fédération des caisses Desjardins du Québec (« la Fédération ») puisse considérer cette résolution en vigueur tant qu'elle n'aura pas reçu un avis écrit de sa modification ou de son abrogation.

Monsieur le maire demande le vote  
La résolution est adoptée à l'unanimité



*Municipalité  
de St-Norbert*

## SÉANCE ORDINAIRE DU CONSEIL MUNICIPAL

11 février 2019

2019-02-29

### **(9) Ajustements salariaux des Élus pour l'année 2019**

Considérant que le Règlement 378 portant sur la rémunération des élus municipaux et le remboursement des dépenses prévoit que : «La rémunération des membres du conseil sera indexée à la hausse pour chaque exercice financier à compter de celui qui commence après son entrée en vigueur et que l'indexation consiste dans l'augmentation, pour chaque exercice du montant applicable pour l'exercice précédent d'un pourcentage correspondant au taux d'augmentation de l'indice des prix à la consommation pour le Canada établi par statistiques Canada et utilisé pour l'augmentation de la rémunération des employés municipaux.» ;

**En conséquence et pour ces motifs ;**

Il est proposé par monsieur Jacques Boisvert  
Appuyé par monsieur Michel Fafard et résolu,

Que les salaires pour les élus soient indexés de 1.7 % pour l'exercice financier 2019.

Monsieur le maire demande le vote.  
La résolution est adoptée à l'unanimité.

2019-02-30

### **(10) Avis de motion règlement déléguant le pouvoir à la directrice générale et secrétaire-trésorière d'autoriser des dépenses et de passer des contrats**

Avis de motion est donné par monsieur Jacques Boisvert qu'à une prochaine assemblée ou à une séance subséquente, un règlement établissant la délégation de pouvoir à la directrice générale et secrétaire-trésorière sera proposé pour adoption.

2019-02-31

### **(11) Projet de règlement déléguant à la directrice générale et secrétaire-trésorière le pouvoir d'autoriser des dépenses et de passer des contrats**

Madame Hélène Houde présente le projet de règlement 407 dont l'objet est la délégation de pouvoir à la directrice générale pour autoriser des dépenses et passer des contrats de 10 000\$ dollars et moins;

**PROVINCE DE QUÉBEC  
MUNICIPALITÉ DE SAINT-NORBERT  
M.R.C. DE D'AUTRAY**

**PROJET**

**RÈGLEMENT NUMÉRO: 407**

**Règlement amendant le Règlement 371 déléguant au secrétaire-trésorier le pouvoir d'autoriser des dépenses et de passer des contrats**

**ATTENDU** que le conseil de la municipalité de Saint-Norbert désire amender le règlement déléguant à la directrice générale et secrétaire-trésorière, le pouvoir d'autoriser des dépenses et de passer des contrats portant le numéro 371;



*Municipalité  
de St-Norbert*

## SÉANCE ORDINAIRE DU CONSEIL MUNICIPAL

11 février 2019

**ATTENDU** que lors d'imprévus tel qu'un bris d'équipement, lors d'un feu, vol, vandalisme, dégât d'eau, pour la réparation ou le remplacement d'un bien ou équipement et pour les opérations courantes;

**ATTENDU** qu'un avis de motion a été déposé par monsieur Jacques Boisvert à cette même séance, soit le 11 février 2019;

**En conséquence et pour ces motifs :**

Il est proposé par  
Appuyé par et résolu,

Que le conseil municipal de Saint-Norbert décrète ce qui suit :

### **Article 1:**

Le préambule du présent règlement en fait partie intégrante;

### **Article 2 :**

Le montant maximal de 10 000\$ en dépense pour les imprévus tels qu'un bris d'équipement, lors d'un feu, vol, vandalisme, dégât d'eau, pour la réparation ou le remplacement d'un bien ou équipement et pour les opérations et gestions courantes requérant une dépense immédiate;

### **Article 3:**

Le montant maximal en dépense d'immobilisation, autorisé à l'article 2 au règlement 371, passe à 10 000 \$;

### **Article 4:**

Le montant maximal autorisé pour passer des contrats à l'article 3 du règlement numéro 371, passe à 10 000 \$;

### **Article 5 :**

Le présent règlement entrera en vigueur conformément à la loi.

**2019-02-32**

### **(12) Nomination d'un responsable des services électroniques – ClicSÉQR**

Considérant la résolution antérieure 2016-12-206;

Considérant que certains ministères demandent la transmission de documents par internet avec le numéro de ClicSÉQR;

Considérant qu'il est également nécessaire pour la municipalité de Saint-Norbert de remplacer le responsable des services électroniques, soit madame Diane Desjardins, puisque le départ de cette dernière remonte au 14 janvier 2019;



*Municipalité  
de St-Norbert*

## SÉANCE ORDINAIRE DU CONSEIL MUNICIPAL

11 février 2019

### **En conséquence et pour ces motifs :**

Il est proposé par monsieur Patrick Pilon  
Appuyé par monsieur Michel Fafard et résolu,

Que la municipalité de Saint-Norbert nomme madame Caroline Roberge, directrice générale adjointe à titre de responsable des services électroniques et l'autorise, par la présente, à signer pour et au nom de la municipalité de Saint-Norbert les documents requis à titre de responsable des services électroniques auprès de clicSÉCUR et à faire tout ce qu'elle jugera utile et nécessaire à cette fin.

Monsieur le maire demande le vote.  
La résolution est adoptée à l'unanimité

**2019-02-33**

### **(13) Embauche de la technicienne en administration**

Considérant le besoin de la Municipalité d'embaucher une ressource supplémentaire pour la coordination des boues de fosses septiques, des communications et pour donner un soutien administratif au Service récréatif de Saint-Norbert;

Considérant que madame Nancy Brissette a démontré lors de l'entrevue l'attitude recherchée et les connaissances pour le poste de technicienne en administration;

Considérant la recommandation du Comité des ressources humaines;

Considérant que la candidate a une formation en comptabilité;

Considérant que madame Nancy Brissette est en accord avec les conditions salariales offertes;

### **En conséquence et pour ces motifs ;**

Il est proposé par monsieur Michel Fafard  
Appuyé par monsieur Jacques Boisvert et résolu,

Que la Municipalité procède à l'embauche de madame Nancy Brissette au poste de technicienne en administration pour la coordination des boues de fosses septiques, des communications et pour donner un soutien administratif au Service récréatif de Saint-Norbert.

Monsieur le maire demande le vote.  
La résolution est adoptée à l'unanimité

**2019-02-34**

### **(14) Autorisation de dépenses pour la formation de "Contrats municipaux"**

Considérant la demande de monsieur Michel Fafard de suivre la formation sur les contrats municipaux;

Considérant que le coût de cette formation est de 440.00\$;



*Municipalité  
de St-Norbert*

## SÉANCE ORDINAIRE DU CONSEIL MUNICIPAL

11 février 2019

Considérant que les dépenses reliées à l'hébergement et au déplacement sont appliquées en vertu du règlement no 404;

### **En conséquence et pour ces motifs ;**

Il est proposé par monsieur Jacques Boisvert appuyé par madame Houde et résolu d'autoriser la dépense pour la formation de monsieur Michel Lafard sur les contrats municipaux au montant de 440\$ et de rembourser les dépenses reliées à l'hébergement et au déplacement selon le règlement no 404.

Monsieur le maire demande le vote.  
La résolution est adoptée à l'unanimité

2019-02-35

### **(15) Sécurité civile-demande d'aide financière-Volet 2**

#### **SÉCURITÉ CIVILE - DEMANDE D'AIDE FINANCIÈRE- VOLET 2**

ATTENDU QUE le *Règlement sur les procédures d'alerte et de mobilisation et les moyens de secours minimaux pour protéger la sécurité des personnes et des biens en cas de sinistre* a été édicté par le ministre de la Sécurité publique le 20 avril 2018 et qu'il entrera en vigueur le 9 novembre 2019;

ATTENDU QUE la municipalité souhaite se prévaloir du Volet 2 du programme d'aide financière offert par l'Agence municipale 9-1-1 du Québec afin de soutenir les actions de préparation aux sinistres, dont prioritairement les mesures afin de respecter cette nouvelle réglementation;

ATTENDU QUE la municipalité atteste avoir maintenant complété l'outil d'autodiagnostic fourni par le ministère de la Sécurité publique en mai 2018 et qu'elle juge nécessaire d'améliorer son état de préparation aux sinistres;

Il est proposé par monsieur Patrick Pilon  
Appuyé par madame Hélène Houde  
Et résolu :

Que la municipalité présente une demande d'aide financière à l'Agence municipale 9-1-1 du Québec au montant de 10 000\$, dans le cadre du **Volet 2** du programme mentionné au préambule et s'engage à en respecter les conditions, afin de réaliser les actions décrites au formulaire joint à la présente résolution pour en faire partie intégrante qui totalisent 12 000\$, et confirme que la contribution de la municipalité sera d'une valeur d'au moins 2 000\$ ;

Que la municipalité atteste par la présente qu'elle se regroupera avec la (les) municipalité(s) locale(s) de Saint-Gabriel pour le volet 2, et qu'elle demande l'aide financière additionnelle de 2 000 \$ prévue au programme dans ce cas;

Que la municipalité autorise la directrice générale adjointe à signer pour et en son nom le formulaire de demande d'aide financière et atteste que les renseignements qu'il contient sont exacts.

Monsieur le maire demande le vote.  
La résolution est adoptée à l'unanimité





*Municipalité  
de St-Norbert*

## SÉANCE ORDINAIRE DU CONSEIL MUNICIPAL

11 février 2019

2019-02-36

### **(16) Achat d'une débroussailleuse**

Considérant que le territoire de la Municipalité est constitué majoritairement agricole;

Considérant le besoin de la municipalité de se procurer un équipement de modèle Leader GP 779 afin de couper l'herbe en bordure des chemins, et ce sur tout le territoire;

Considérant la recommandation au conseil du Comité de voirie de procéder à l'achat de cet équipement;

Considérant que cet achat était prévu dans le plan d'immobilisation 2019-2020-2021;

Il est proposé par \_\_\_\_\_ appuyé par \_\_\_\_\_ et résolu d'autoriser l'achat d'une débroussailleuse de modèle Leader GP 779 tel que proposé par Tracteurs A. Laramée Inc, le 5 février 2019, au prix de 53 950.00\$ plus taxe et d'autoriser madame Caroline Roberge, directrice générale adjointe à signer le contrat avec la compagnie.

La dépense d'achat est financée par le fonds de roulement remboursable en 5 ans.

Monsieur le maire demande le vote.

La résolution est adoptée à l'unanimité

2019-02-37

### **(17) Formation gratuite donnée par la MRC de D'Autray sur les boues de fosses septiques**

Considérant que la Municipalité a récupéré sa compétence sur les mesures des boues et des vidanges de fosses septiques;

Considérant l'embauche de la nouvelle technicienne en administration qui sera responsable de ce programme et monsieur François Cordey, responsable des travaux publics qui prendra les mesures ;

Considérant que la MRC de D'Autray offre une formation gratuite sur la mesure des boues de fosses septiques et demande une résolution du conseil pour l'offrir;

Il est proposé par monsieur Michel Lafard appuyé par madame Hélène Houde et résolu d'autoriser la nouvelle technicienne en administration et monsieur François Cordey, responsable des travaux publics d'aller suivre la formation gratuite sur les mesures de boues gratuite donnée par la MRC de D'Autray;

Monsieur le maire demande le vote.

La résolution est adoptée à l'unanimité

2019-02-38

### **(18) PAC rurales -Autorisation de signature de l'entente et confirmation de la contribution financière de la Municipalité**

Considérant que le projet du panneau numérique a été déposé dans le cadre du programme d'aide aux collectivités rurales (PAC rurales);



*Municipalité  
de St-Norbert*

## SÉANCE ORDINAIRE DU CONSEIL MUNICIPAL

11 février 2019

Considérant que la MRC de D'Autray requière la signature de madame Caroline Roberge, directrice générale adjointe pour signer le document officiel de l'entente;

Considérant que l'apport financier de la Municipalité au projet est de 40% du coût de projet soit 17 136.74\$;

Il est proposé par monsieur Jacques Boisvert appuyé par monsieur Michel Fafard et résolu d'autoriser madame Caroline Roberge, directrice générale adjointe à signer les documents officiels de l'entente dans le cadre du programme d'aide aux collectivités rurales (PAC rurales).

Monsieur le maire demande le vote.  
La résolution est adoptée à l'unanimité

### SUIVI ET AFFAIRES NOUVELLES

#### (19) Période de questions

2019-02-39

#### (20) Levée de la séance

L'ordre du jour étant épuisé, il est proposé par monsieur Patrick Pilon, appuyé par monsieur Michel Fafard et unanimement résolu de lever la séance à 20h36.

\_\_\_\_\_  
Michel Lafontaine  
Maire

\_\_\_\_\_  
Caroline Roberge  
Directrice générale adjointe

*Je, Michel Lafontaine, atteste que la signature du présent procès-verbal équivaut à la signature par moi de toutes les résolutions qu'il contient au sens de l'article 142 (2) du Code municipal.*

\_\_\_\_\_  
Michel Lafontaine, maire

\_\_\_\_\_